



Commentaire d'arrêt 4 mars 1997

Par **Alexos**, le **09/12/2009** à **15:56**

Bonjour, je dois effectuer le commentaire de l'arrêt du 4 mars 1997 rendu par la chambre criminelle. Bulletin 83 numéro 96-84.773 J'ai beaucoup de mal dans cette affaire d'écoutes téléphoniques à l'Élysée. Pourriez vous m'aider?

Par **LeKingDu51**, le **10/12/2009** à **00:53**

Bonjour, Regarde dans le JCP et Dalloz, il doit y'avoir eu des commentaires. Voici quelques références : Communication Commerce électronique n° 1, Janvier 2009, comm. 7 Les écoutes de l'Élysée devant la Cour de cassation Commentaire par Agathe LEPAGE Droit pénal n° 12, Décembre 2008, comm. 149 L'infraction par nature clandestine Commentaire par Michel VÉRON Revue de science criminelle 1997 p. 669 PRESCRIPTION. Action publique. Point de départ. Interruption. Délits en concours avec un crime. Atteintes à la vie privée. Écoutes téléphoniques (arr. Ch. crim. du 4 mars 1997 - pourvoi n° C 96-84.773) Jean-Pierre Dintilhac, Avocat général à la Cour de cassation Dalloz actualité 13 octobre 2008 « Écoutes de l'Élysée » : responsabilités pour atteinte à la vie privée Bonnes recherches ! PS : si cet arrêt vous a été donné à commenter, c'est en raison de son actualité et du fait qu'il soit cité par extrait dans un récent arrêt (Cass. crim., 30 sept. 2008, n° 07-82.249). Cdt